

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BONAVENTURE
VILLE DE NEW RICHMOND**

**SECOND PROJET
Règlement 980-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13
dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Ma.14**

Attendu que le Conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme, adopter des règlements de zonage et les modifier suivant les dispositions de ladite Loi;

Attendu que la nouvelle utilisation permettrait l'ajout d'une classe d'habitation trifamiliale;

Attendu que le besoin en logements supplémentaires est en forte demande sur tout le territoire de la Ville;

Attendu que cette modification est conforme au plan d'urbanisme;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller M. Jean Cormier lors de la séance de ce Conseil tenue le 10 août 2015;

En conséquence, il est proposé par M. René Leblanc, secondé par M. Jean-Pierre Querry et résolu qu'un règlement portant le numéro 980-15 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement portera le titre de « Règlement 980-15 modifiant le règlement de zonage 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Ma.14 ».

Article 2

Le but de ce règlement est d'ajouter une classe d'habitation trifamiliale dans la zone Ma.14.

Article 3

La grille des spécifications no. 81 est modifiée afin d'ajouter la classe d'habitation trifamiliale dans les types d'usages et groupes d'usages spécifiquement autorisés. .

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Fait et adopté à New Richmond,
Ce 31^e jour d'août 2015

Céline LeBlanc
Greffière

Éric Dubé
Maire